

Mandat

Outre le mandat que lui confie la convention collective, le Comité de perfectionnement :

- a) reçoit et étudie les demandes de perfectionnement des personnes salariées ;
- b) participe aux rencontres du comité paritaire et remet le procès-verbal au bureau de Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- c) défend, au comité paritaire, les demandes de perfectionnement des membres en conformité avec la convention collective ;
- d) informe et consulte les instances du Syndicat sur les difficultés rencontrées dans l'application de la convention collective ;
- e) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective relativement au perfectionnement.

Membres

- Monique Croteau, secrétaire de direction, service à la vie étudiante
- Nancy Tétreault, agente d'administration académique aux études médicale postdoctorales
- Claudia Talbot, commis I, stages coop. et placement

Compte rendu des activités de l'année 2023-2024 (1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024)

- Juin 2023 – Arrivée d'une nouvelle coordonnatrice conseillère SRH, Catherine Proulx-Bourque.
- Mai et Juin 2023 – Processus d'adhésion corporative de l'APSAQ pour 200 membres.
- Été 2023 – Création de processus d'inscription distinct pour le congrès de l'APSAQ afin de pouvoir gérer une soixantaine de demandes de perfectionnement en fin d'été (créé en FORMS par Monique Croteau).
- Été à Automne 2023 – Gestion des demandes d'inscription au congrès de l'APSAQ, acceptation de 65 participantes à Chicoutimi liée à la limite du budget établi de 100 000 \$. Processus d'acceptation massive pour alléger les RH.
- Gestion des facturations et paiements directement adressés aux fournisseurs pour réduire les demandes de remboursement individuelles par les RH et les délais de remboursement pour les membres.
- Décembre 2023 – Renouvellement de la licence [Kognos](#) (capsules formatives en bureautique) accessible à toute personne possédant un CIP de l'Université de Sherbrooke.
- Été à Automne 2023 – Revue et finalisation de la Politique d'attribution des bourses. Le montant des bourses de perfectionnement est dorénavant bonifié et le processus de suivi allégé.
- Automne 2023 – Lancement d'un concours « Édition spéciale » d'attribution de bourses pour les programmes d'études de 2023.

Rédigé par Monique Croteau, mars 2024